PROGRAMME APPORTEURS D'AFFAIRES · FRANCE ENTIÈRE

Faites connaître askadèle aux restaurants, touchez une commission à vie sur chaque abonnement

askadèle aide les familles allergiques à choisir un restaurant où leur enfant peut manger. Vous présentez askadèle aux restaurateurs de votre secteur ; nous vous reversons une commission sur chaque formule payante qu'ils choisissent, **à vie** : tant que le restaurant reste abonné, chaque paiement vous rapporte. Et une commission sur chaque site web que nous créons pour eux.

À vie
une commission sur chaque paiement, tant que le restaurant reste abonné

30 %
de chaque mensualité d'un abonnement mensuel

60 € à 150 €
chaque année, pour un abonnement annuel

90 €
par Label « Engagé allergies »

jusqu'à 398 €
par site web vendu

Sans plafond
relevé et paiement chaque mois, sur facture

askadèle en bref

Une appli née de l'expérience d'un parent : Simon a créé askadèle pour sa fille Adèle, allergique alimentaire.

Côté familles

Une appli gratuite et sans publicité. Les familles scannent leurs produits, gardent une carte allergie traduite en plus de 20 langues et voient les plats compatibles dans les restaurants qui publient leurs allergènes.

Côté restaurants

Le restaurateur publie sa carte et les 14 allergènes réglementaires, qu'il doit déjà afficher. Les familles voient tout de suite ce qu'elles peuvent commander chez lui, dans l'appli, sur son site web ou via un QR code sur la table.

L’argument central

Quand un enfant est allergique, c’est toute la tablée qui choisit le restaurant. Elle va là où elle est rassurée, revient et en parle autour d’elle.

Voyez par vous-même : le site web de démonstration Chez Adèle, un bistrot fictif équipé d’askadèle.

Ce que vous proposez aux restaurateurs

La publication des allergènes est gratuite : la première porte est facile à ouvrir. Les formules payantes apportent ensuite visibilité, suivi et outils.

Essentiel

Gratuit

Fiche publique, carte et 14 allergènes sans limite de plats, plats compatibles affichés aux familles, QR code, affichette et tableau légal des allergènes.

Pro

19 € HT / mois ou 190 € HT / an

Tout l’Essentiel, plus les statistiques (combien de familles, quelles allergies), la réponse aux avis, l’ardoise du jour, les horaires et la réservation, les couleurs de la marque et la mise en avant.

Premium

49 € HT / mois ou 490 € HT / an

Tout le Pro, plus les produits et fournisseurs lus automatiquement, les allergènes calculés à partir des produits, les plats « à revérifier » et l’historique daté de la carte.

Label « Engagé allergies »

290 € HT la 1re année, puis 90 € HT / an

Formation de l’équipe sur place (2 h), audit rapide de la cuisine et de la carte, vitrophanie, badge et attestation, formule Pro incluse un an. Disponible selon les zones.

Création de site web
dès 39 € HT / mois ou 590 € HT à l'achat

Le site web du restaurant, adapté à tous les supports dont les smartphones, et bien référencé sur Google, avec sa carte des allergènes askadèle intégrée ; formule Pro comprise dès le site web vitrine. Les trois offres.

Sans engagement, retour à la formule gratuite à tout moment. Prix hors taxes (HT), TVA 20 % en sus. Détail complet : le comparatif des formules.

Nouveau : vendre la création de site web

Beaucoup de restaurants n'ont pas de site web, ou un site web daté qui ne montre ni la carte ni les allergènes. askadèle le crée pour eux : un site web simple, adapté à tous les supports dont les smartphones, et bien référencé sur Google, avec la carte des allergènes à jour automatiquement.

OFFRE	EN ABONNEMENT	À L'ACHAT	VOTRE COMMISSION
Page essentielle	39 € HT / mois ou 390 € HT / an	590 € HT puis 19 € HT / mois ou 190 € HT / an	118 € à l'achat en abonnement : 7,80 € par mois ou 78 € par an, à vie
Site web vitrine, formule Pro comprise	69 € HT / mois ou 690 € HT / an	1290 € HT puis 39 € HT / mois ou 390 € HT / an	258 € à l'achat en abonnement : 13,80 € par mois ou 138 € par an, à vie
Site web vitrine + réservation, formule Pro comprise	109 € HT / mois ou 1090 € HT / an	1990 € HT puis 59 € HT / mois ou 590 € HT / an	398 € à l'achat en abonnement : 21,80 € par mois ou 218 € par an, à vie

Votre rôle

Repérer le besoin et transmettre le contact. Vous n'avez pas à savoir faire un site web : Simon prend le rendez-vous, fait le devis et crée le site web.

À qui le proposer

Aux restaurants sans site web, à ceux dont le site web n'affiche pas la carte, et à ceux qui n'ont qu'une page Facebook ou Instagram.

Ce qu'il faut montrer

La page de l'offre et le site web de Chez Adèle, qui en est l'exemple.

Votre rémunération

Vous êtes rémunéré à la commission, sur l'argent réellement encaissé par askadèle.

Une commission à vie, pas seulement la première année

Un restaurant que vous faites signer vous rapporte sur **chaque paiement**, tant qu'il reste abonné : chaque mois pour un abonnement mensuel, chaque année pour un abonnement annuel, renouvellements compris. Votre travail d'aujourd'hui continue de payer les années suivantes.

57 € par mois pour dix restaurants en Pro mensuel, soit **684 € par an, chaque année**, tant qu'ils restent abonnés.

CE QUE CHOISIT LE RESTAURANT	VOTRE COMMISSION	QUAND ELLE EST DUE
Pro annuel (190 € HT / an)	**60 € / an**	À chaque paiement annuel, renouvellements compris : à vie, tant que le restaurant reste abonné
Premium annuel (490 € HT / an)	**150 € / an**	À chaque paiement annuel, renouvellements compris : à vie, tant que le restaurant reste abonné
Pro mensuel (19 € HT / mois)	**5,70 € / mois**	30 % de chaque mensualité payée, à vie : tant que le restaurant reste abonné

CE QUE CHOISIT LE RESTAURANT	VOTRE COMMISSION	QUAND ELLE EST DUE
Premium mensuel (49 € HT / mois)	**14,70 € / mois**	30 % de chaque mensualité payée, à vie : tant que le restaurant reste abonné
Label « Engagé allergies » (290 € HT la 1re année)	**90 €**	Au règlement du restaurant, après la formation
Fiche gratuite qui passe ensuite en Pro ou Premium	**+ 5 €**	En plus de la commission, au premier paiement
Page essentielle : achat (590 € HT)	**118 €**	Une fois, au paiement de la création
Site web vitrine : achat (1290 € HT)	**258 €**	Une fois, au paiement de la création
Site web vitrine + réservation : achat (1990 € HT)	**398 €**	Une fois, au paiement de la création
Page essentielle : abonnement (39 € HT / mois ou 390 € HT / an)	**7,80 € / mois ou 78 € / an**	20 % de chaque mensualité ou de chaque année payée, à vie : tant que le restaurant reste abonné (93,60 € par an et par restaurant)
Site web vitrine : abonnement (69 € HT / mois ou 690 € HT / an)	**13,80 € / mois ou 138 € / an**	20 % de chaque mensualité ou de chaque année payée, à vie : tant que le restaurant reste abonné (165,60 € par an et par restaurant)

CE QUE CHOISIT LE RESTAURANT	VOTRE COMMISSION	QUAND ELLE EST DUE
Site web vitrine + réservation : abonnement (109 € HT / mois ou 1090 € HT / an)	**21,80 € / mois ou 218 € / an**	20 % de chaque mensualité ou de chaque année payée, à vie : tant que le restaurant reste abonné (261,60 € par an et par restaurant)

- **À vie** : sur un abonnement, vous touchez votre commission sur chaque paiement du restaurant, mois après mois ou année après année, tant qu'il reste abonné. Pas de limite de durée.
- **Sans plafond** : chaque restaurant signé compte, quel que soit le nombre.
- **Sur l'argent réellement encaissé** : une commission n'est due qu'une fois le paiement du restaurant reçu par askadèle.
- **Remboursement** : si un paiement est remboursé au restaurant, la commission qui y correspond est annulée.
- **Antériorité** : un restaurant qui avait déjà sa fiche sur askadèle avant votre premier contact ne donne pas de commission.
- **Une seule commission par restaurant pour un site web** : la formule Pro comprise dans le site web vitrine ne donne pas de seconde commission.
- **Chaque mois** : vous recevez un relevé détaillé de vos restaurants et de vos commissions, puis vous envoyez votre facture.

Exemples

Un restaurant en Pro annuel

Il paie 190 € HT par an : vous touchez **60 €** à chaque paiement annuel, soit **300 € sur cinq ans** s'il reste abonné. S'il avait d'abord une fiche gratuite : 5 € de plus la première année.

Un restaurant en Pro mensuel

5,70 € par mensualité payée, chaque mois : **68,40 € par an**, tant qu'il reste abonné.

Dix restaurants en Pro mensuel

57 € par mois, chaque mois, tant qu'ils restent abonnés : **684 € par an**, et à nouveau l'année suivante.

Un restaurant achète le site web vitrine

Il paie 1290 € HT pour la création : vous touchez **258 €** au paiement.

Comment ça marche

1 **Vous postulez**
Avec le formulaire en bas de cette page : votre secteur, votre activité, les restaurants que vous voyez chaque mois.

2 **Nous échangeons**
Un échange en visio ou par téléphone avec Simon, le fondateur, pour vérifier que le programme vous correspond.

3 **Vous signez le contrat d'apporteur d'affaires**
Il reprend le barème, les règles et les règles d'or de sécurité.

4 **Vous recevez votre lien, votre code et votre QR code**
Ils rattachent automatiquement à vous les restaurants qui s'inscrivent, et offrent au restaurateur son premier mois de formule Pro.

5 **Vous rencontrez les restaurateurs**
Avec le kit : démonstration Chez Adèle, supports prêts à imprimer, offre et comparatif en PDF, déroulé de visite et réponses aux objections.

6 **Le restaurateur publie sa carte**
Il crée son compte et vérifie lui-même ses allergènes ; sa fiche est publiée après vérification par l'équipe, généralement sous 48 h.

7 **Chaque mois, votre relevé**
Vos restaurants, leurs formules et vos commissions encaissées. Vous envoyez votre facture.

Ce que nous fournissons

Votre lien et votre QR code
Un lien personnel, un code et un QR code à mettre sur vos flyers : chaque restaurant inscrit par ce biais vous est attribué.

Une démonstration complète
Le site web Chez Adèle et « une journée avec Pro » ou « avec Premium », à montrer sur téléphone ou tablette.

Tous les supports

Encart, chevalet, affichette, tableau légal, fiche du service : de vrais exemples à imprimer et à laisser au restaurateur.

Des documents prêts à l'emploi

L'offre restaurateur et le comparatif des formules en PDF, le guide de l'apporteur avec le déroulé de visite et les réponses aux objections.

Un accompagnement direct

Par Simon, le fondateur, à distance (visio et téléphone). Une question à laquelle vous ne savez pas répondre ? On y répond ensemble.

Votre espace apporteur

Vos restaurants et leur formule, vos prospects à relancer, vos commissions, vos règlements et le dépôt de vos factures, sur téléphone ou ordinateur.

Un suivi transparent

Un relevé mensuel détaillé : chaque restaurant, sa formule, chaque paiement encaissé et la commission qui en découle.

Les règles d'or : la sécurité avant la vente. Des familles choisissent un plat sur la foi de ce qui est publié ; une erreur peut envoyer un enfant aux urgences. Ces règles ne se négocient pas : un manquement met fin au partenariat.

1. **Vous ne saisissez jamais un allergène à la place du restaurateur.** Vous pouvez l'aider à prendre l'outil en main, mais c'est lui qui renseigne et valide chaque plat.
2. **Dans le doute, on ne publie pas.** Si le restaurateur hésite sur la composition d'un plat, il le laisse de côté jusqu'à vérification.
3. **Vous ne promettez jamais qu'un plat ou un restaurant est « sans risque ».** askadèle affiche ce que le restaurant déclare ; le restaurant reste responsable de son information sur les allergènes.
4. **Vous ne poussez pas au payant un restaurant qui n'en a pas besoin.** La formule gratuite suffit pour publier ses allergènes. Une vente forcée finit en résiliation, donc sans commission.
5. **Vous n'utilisez que les prix et les promesses des pages officielles.** Pas de remise, d'essai ou d'engagement inventé.

Le profil que nous recherchons

Vous voyez déjà des restaurateurs

Commercial multicartes en CHR, fournisseur, ancien restaurateur, éditeur de caisse ou de logiciel… askadèle devient une ligne de plus dans votre sacoche.

Vous êtes indépendant

Immatriculé (micro-entreprise ou autre statut) et en mesure de facturer vos commissions.

La sécurité passe avant la vente

Le sujet des allergies vous parle, et vous comprenez qu'une information fausse peut avoir de graves conséquences.

Questions fréquentes

Quel statut faut-il avoir ?

Vous travaillez en indépendant : il faut être immatriculé (micro-entreprise ou autre statut) pour pouvoir facturer vos commissions. Il s'agit d'un contrat d'apporteur d'affaires, pas d'un emploi salarié.

Où peut-on travailler ?

Partout en France, sur le terrain dans votre secteur et à distance. Le Label « Engagé allergies », qui comprend une formation sur place, est disponible selon les zones : vérifiez avec nous avant d'en parler à un restaurant.

Comment mes restaurants me sont-ils attribués ?

Vous recevez un lien personnel et un code. Un restaurateur qui s'inscrit avec votre lien, ou qui saisit votre code à l'inscription ou au paiement, vous est rattaché automatiquement. Le lien est mémorisé 90 jours sur son appareil. Pour un restaurant inscrit sans votre lien, déclarez-le-nous le jour même.

Qu'est-ce que le restaurateur y gagne avec mon code ?

Son premier mois de formule Pro est offert (abonnement mensuel, premier abonnement). Cet avantage ne se cumule pas avec un code promo ou de parrainage.

Suis-je payé si le restaurant reste en formule gratuite ?

Non : la publication gratuite ne donne pas de commission en elle-même. En revanche, si ce restaurant passe ensuite en Pro ou en Premium, vous touchez la commission correspondante, plus 5 €.

Pendant combien de temps suis-je payé pour un restaurant ?

À vie : tant que le restaurant reste abonné. Vous touchez votre commission sur chaque mensualité (abonnement mensuel) ou sur chaque paiement annuel, renouvellements compris, sans limite de durée. Si le restaurant résilie, les commissions s'arrêtent ; s'il se réabonne plus tard, elles reprennent.

Quand suis-je payé ?

Chaque mois, vous recevez un relevé de vos restaurants et des commissions encaissées. Vous envoyez votre facture sur cette base. Une commission n'est due qu'une fois le paiement du restaurant reçu.

Dois-je savoir faire un site web pour vendre la création de site web ?

Non. Vous repérez le besoin et vous transmettez le contact ; Simon prend le rendez-vous, fait le devis et crée le site web. Votre commission est de 20 % : par exemple 258 € pour un site web vitrine acheté.

Dois-je remplir la carte du restaurant moi-même ?

Non, jamais. Vous l'aidez à prendre l'outil en main, mais c'est le restaurateur qui saisit et valide ses allergènes. C'est une règle de sécurité non négociable.